



SEINE-ET-MARNE
NUMÉRIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Table des matières

Synthèse	3
Les adhésions au Syndicat	4
Les instances	6
L'administration et les moyens du Syndicat	8
L'aménagement numérique	14
La communication	20

Synthèse

Après :

- le démarrage du Syndicat, la reprise par transfert du réseau Sem@for77, le lancement du programme de Montée en Débit, l'ouverture aux services des déploiements FttH « pilotes » sur 4 communes, en 2013 ;
- l'attribution de la DSP sem@fibre77, en 2014 ;
- l'ouverture au service de 24 opérations de Montée en Débit sur 18 communes, l'accélération de la programmation de déploiement FttH et le conventionnement avec les EPCI, le lancement des déploiements FttH sur les territoires de 7 communes de la Communauté de communes du Pays Créçois, l'attribution du marché de travaux pour la part du déploiement de la fibre optique à réaliser par le Syndicat, en 2015,

l'année 2016 constitue une année charnière entre la structuration (organisationnelle, financière, budgétaire et technique) du Syndicat et le démarrage opérationnel du projet FttH, les premières mises en production de prises FttH, la poursuite de la montée en débit à la sous-boucle cuivre et la modernisation du réseau hertzien.

Les principales réalisations de l'année 2016

Fonctionnement de la structure



3 nouvelles adhésions
les Communautés d'agglomération Melun Val de Seine et Roissy Pays de France et la Communauté de communes Pays de Montereau



3 recrutements
portant les effectifs à 15 agents



Dématérialisation des actes
soumis au contrôle de légalité

Aménagement numérique



23 mises en service de Montée en débit sur la CC Plaines et Monts de France représentant **8 668** lignes



32 000 prises déployées sur
12 Communauté de communes
Démarrage de la commercialisation pour
6 500 prises

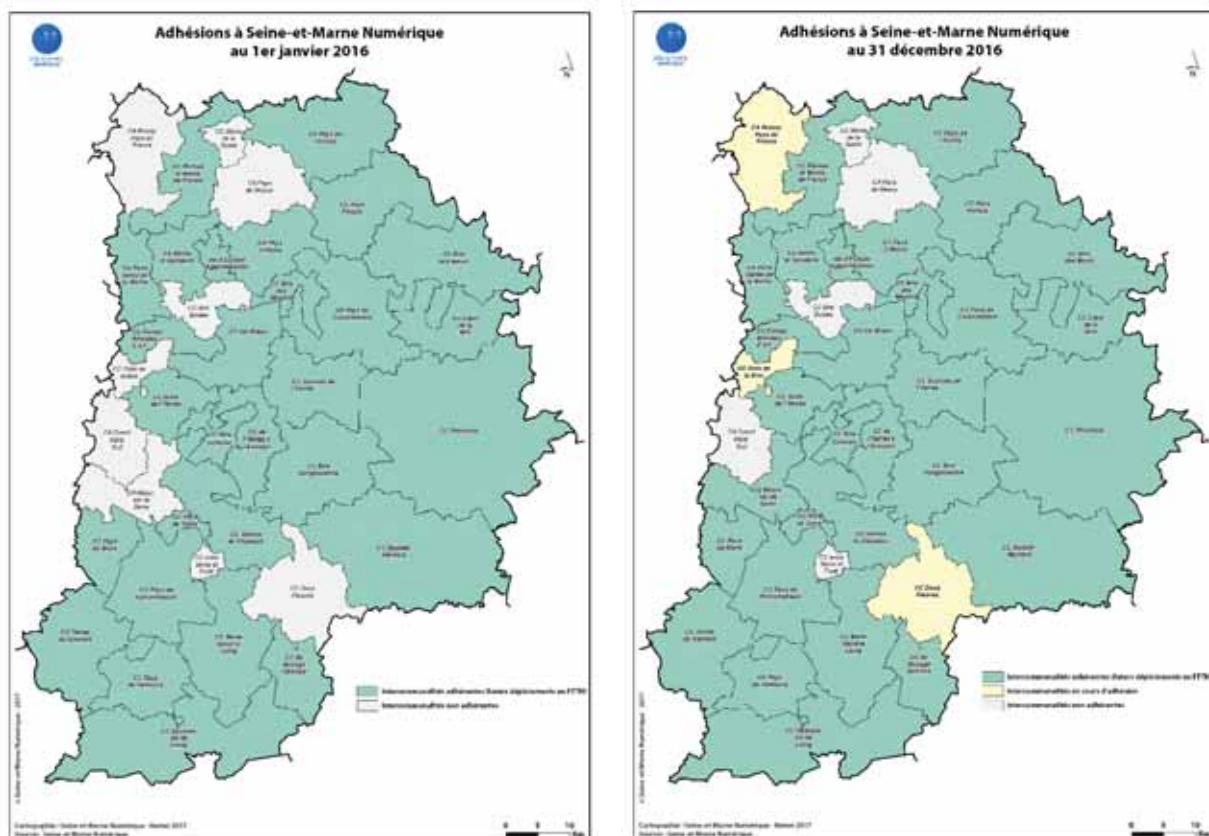


Lancement du projet de
modernisation du réseau hertzien



433 sites publics et entreprises
desservis par Sem@for77, portant
le total à **1 664** sites

Les adhésions au Syndicat



L'application de la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a modifié les frontières de certaines intercommunalités et de ce fait le périmètre d’action de Seine-et-Marne Numérique.

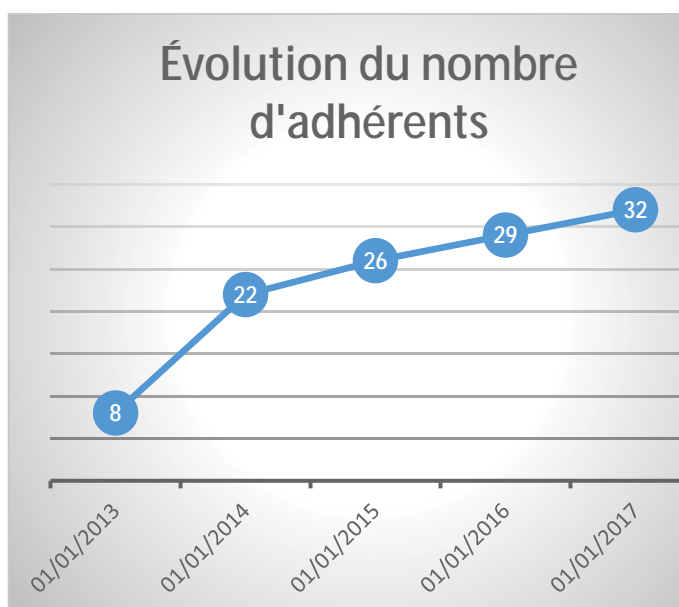
Ainsi, 17 communes de la Communauté de communes Plaines et Monts de France ont été intégrées à la Communauté d’agglomération Roissy Pays de France. Cette nouvelle intercommunalité a par la suite délibéré pour adhérer au Syndicat pour sa partie seine-et-marnaise. Son adhésion a pris effet en 2017.

Les Communautés d’agglomération Marne-et-Chantereine, Val Maubuée et Brie Francilienne ont fusionné pour donner naissance à la Communauté d’agglomération Paris Vallée de la Marne. Cette dernière devient adhérente au Syndicat, dont l’action se limite aux communes appartenant préalablement à la CA Marne-et-Chantereine, qui avait adhéré au Syndicat en décembre 2015.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Melun Val de la Seine (CAMVS) a élargi son territoire aux deux communes qui jusque-là formaient la Communauté de communes Seine École, qui est dissoute. Cette CC était adhérente au Syndicat. La CAMVS adhère en janvier 2016 à Seine-et-Marne Numérique pour que l'action du Syndicat perdure sur le territoire des communes de Pringy et de Saint-Fargeau-Ponthierry.

La Communauté de communes des Deux Fleuves a délibéré le 17 décembre 2016 pour adhérer à Seine-et-Marne Numérique au 1^{er} janvier 2017, date à laquelle elle étend son territoire à 7 communes et prend le nom de Communauté de communes du Pays de Montereau.

Le nombre d'intercommunalités adhérentes au Syndicat passe ainsi à 32 EPCI.



A la création du Syndicat, le 1^{er} janvier 2013, huit intercommunalités y étaient adhérentes.

Quatre ans plus tard, trente-deux EPCI sur trente-huit sont adhérents, représentant :

- 84 % des EPCI seine-et-marnais,
- 91 % des communes,
- 94 % de la zone RIP,
- 88 % de la zone conventionnée.

Les instances

Le Comité syndical et le Bureau

Le Comité syndical s'est réuni à cinq reprises en 2016.

Le Bureau s'est quant à lui réuni à quatre reprises.

Les élections régionales de décembre 2015 ont entraîné un renouvellement des instances du Syndicat lors du Comité syndical du 9 mars 2016.



Cette année a également été l'occasion de mettre en place la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité, en particulier, les délibérations des Bureaux et des Comités syndicaux.

La dématérialisation de l'envoi des convocations a été mise en œuvre avec succès pour la réunion du Bureau du 30 novembre 2016. Sa mise en œuvre généralisée va se poursuivre pour toutes les instances du Syndicat, sauf contrainte technique (volume des documents).

Les commissions des Finances et des Travaux ont été réunies avant chaque Comité syndical afin d'examiner les rapports les concernant.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Elle s'est réunie le 5 octobre 2016 pour se prononcer sur la réalisation d'un avenant n° 13 au contrat de DSP Sem@for77 portant sur la modernisation du réseau hertzien. Elle a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Elle s'est réunie le 30 novembre 2016 pour analyser les rapports d'activités de l'année 2015 des deux délégataires pour les réseaux (Sem@forè7 et sem@fibre77). Elle a donné un avis favorable à ces rapports.

Le Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Elle s'est réunie à trois reprises durant l'année 2016.

- le 23 mars 2016 pour attribuer un marché de conseil juridique et représentation en justice dans le cadre de l'exécution des délégations de service public de communications électroniques du Syndicat Seine-et-Marne Numérique. Cette commande publique a été confiée au Cabinet PARME AVOCATS.
-
- le 11 mai 2016 pour attribuer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le suivi et le contrôle en matière financière et comptable, technique, économique et opérationnelle de l'exécution des délégations de service public de communications électroniques du Syndicat Seine-et-Marne Numérique. Cette commande publique a été confiée pour son lot 1 au Cabinet CALIA, pour son lot 2 au Cabinet TACTIS.
- le 15 juin 2016 pour attribuer un marché d'assistance technique à maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'exécution de la construction de boucles locales optiques. Cette commande publique a été confiée au groupement ANT CONSEIL/R&C/QUATREC/G2C2.

L'administration et les moyens du Syndicat

Les fonctions supports du Syndicat ont été assurées en 2016, sous la coordination du Directeur administratif et financier, par une équipe de cinq agents : un agent pour la gestion des ressources humaines et des moyens généraux, un agent chargé des affaires juridiques et de la commande publique, un agent au premier semestre et deux agents à partir de juillet chargés des finances et de la comptabilité et un agent pour le secrétariat, accueil et assistance administrative du Syndicat.

Les ressources humaines

Effectifs

Pour mémoire, début janvier 2016, après 3 ans de fonctionnement, l'effectif du Syndicat totalisait 12 agents pour 15 postes ouverts répartis comme suit :

- 6 en catégorie A,
- 4 en catégorie B,
- 2 en catégorie C.

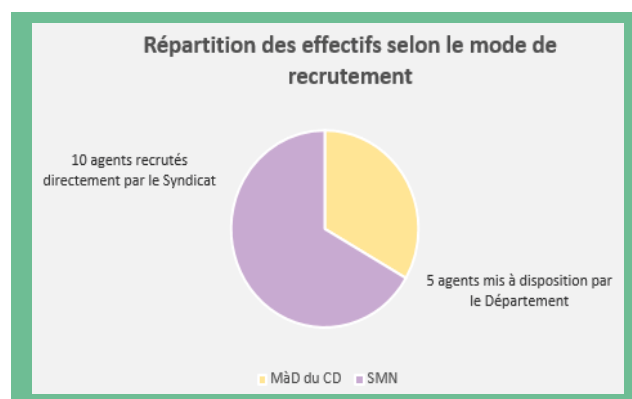
Les postes suivants ont été pourvus en cours d'année :

- Un ingénieur territorial a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2016, pour assurer le suivi et le contrôle de la DSP sem@fibre77,
- Un technicien territorial a pris ses fonctions également le 1^{er} avril, pour le contrôle des déploiements de fibre optique du réseau sem@fibre77,
- Un rédacteur territorial a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2016, pour assurer la gestion budgétaire et comptable du Syndicat.

Ainsi, au 31 décembre 2016, l'effectif du Syndicat était complet et correspondait à l'objectif-cible défini en 2013

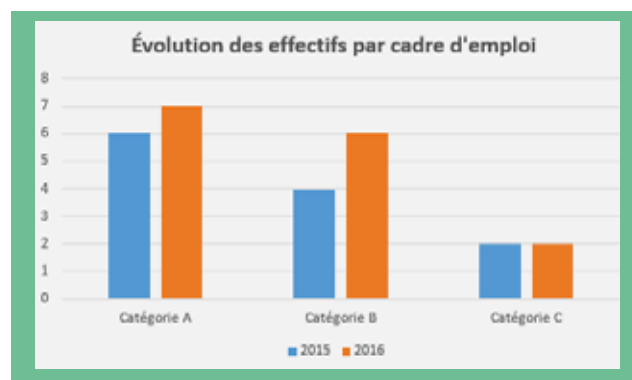
Par modes de recrutement :

- 10 agents recrutés par le Syndicat depuis 2013,
- 5 agents mis à disposition par le Département.



Par cadres d'emplois :

- 7 en catégorie A,
- 6 en catégorie B,
- 2 en catégorie C.

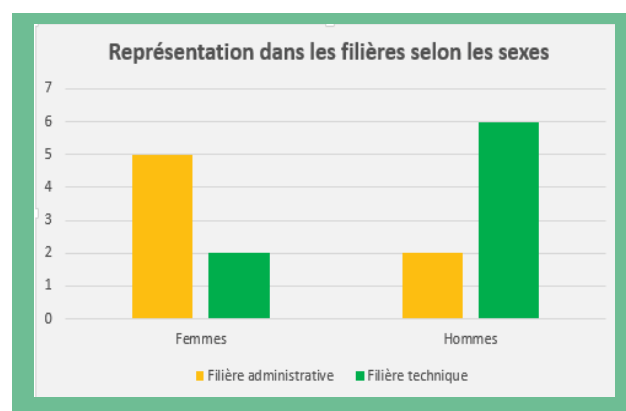


Par filières :

- Administrative : 7 agents,
- Technique : 8 agents

Par sexes :

- Femmes : 7
- Hommes : 8



Gestion des ressources humaines

Outre le recrutement des trois agents précités, la gestion des ressources humaines a porté sur des actions récurrentes, notamment : gestion des paies, déclarations et paiements des charges sociales, action sociale, conditions d'hygiène et de sécurité, médecine du travail, soumission de dossiers aux organismes de consultation (type : comité technique, commission administrative paritaire), entretiens annuels d'évaluation (EAE), plan de formation.

Les dossiers structurants soumis à délibération du Bureau du Syndicat ont été en 2016 :

- le vote du plan de formation pour 2016-2017
- la mise à jour du tableau des effectifs.

L'année 2016 a été également celle d'application du protocole Parcours Professionnel Carrière Rémunérations (PPCR) nécessitant des arrêtés de reclassement de carrière, en lien avec le centre interdépartemental de gestion.

Les moyens généraux

En sus des actions récurrentes et compte-tenu de l'augmentation des déplacements liés au suivi de terrain du programme de « montée en débit » et des contacts avec les EPCI dans le cadre du programme sem@fibre77, deux nouveaux véhicules légers ont été pris en location de longue durée en juin et septembre 2016, en complément des deux véhicules légers déjà loués depuis avril 2015. Cette location est effectuée par l'intermédiaire de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

Les affaires juridiques, la commande publique, les assurances

Affaires juridiques

L'année 2016 a vu la poursuite des actions entreprises en 2015 concernant le transfert des biens (notamment le transfert des PRM-MED de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine vers le Syndicat) et les impacts des Schémas Régional et Départemental de Coopération Intercommunale.

Commande publique

Marchés publics

Il est à noter l'attribution des marchés publics suivants au cours de l'année écoulée :

- Marché de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre de la réalisation du marché de travaux de construction de boucles locales optiques attribué à l'entreprise NORISKO, notifié le 7 avril 2016.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 20 000€ HT annuels et un montant maximum de 50 000€ HT annuels dont la durée d'un an renouvelable trois fois par tranche d'une année par tacite reconduction.

- Marché de conseil juridique et représentation en justice dans le cadre de l'exécution des délégations de service public attribué au cabinet PARME Avocats, notifié le 13 avril 2016.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 15 000€ HT et sans montant maximum dont le délai d'exécution court à compter de la date de notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tranche d'une année par tacite reconduction.

- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le suivi et le contrôle en matière financière et comptable, technique, économique et opérationnelle de l'exécution des délégations de service public

Attribué pour le lot n°1 « assistance financière et comptable » au cabinet de conseil CALIA Conseil, notifié le 30 mai 2016 ;

Le marché est un marché à bons de commande avec un montant minimum de 15 000€ HT annuel et un montant maximum de 60 000€ HT annuel dont le délai d'exécution court pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tranche d'une année par tacite reconduction sans pouvoir excéder quatre ans.

Attribué pour le lot n°2 « assistance technique, économique et opérationnelle » au cabinet TACTIS, notifié le 30 mai 2016 ;

Le marché est un marché à bons de commande avec un montant minimum de 20 000€HT annuel et un montant maximum de 100 000€HT annuel dont le délai d'exécution court pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tranche d'une année par tacite reconduction.

- Marché d'assistance technique à maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'exécution de la construction de boucles locales optiques attribué au groupement ANT Conseil, R et C, Quatrec et G2C2, notifié le 25 juillet 2016.

Le marché est un marché à bons de commande avec un montant minimum de 50 000€HT annuel et un montant maximum de 450 000€HT annuel dont le délai d'exécution court pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tranche d'une année par tacite reconduction sans pouvoir excéder quatre ans.

Ainsi, le Syndicat s'est doté des marchés publics structurants lui permettant de développer et mener à bien son activité.

Par ailleurs, un avenant n°1 au marché de travaux de construction de boucles locales optiques a été conclu avec le groupement INEO INFRACOM/SOBECA et notifié le 12 décembre 2016. Cet avenant a pour objet la modification des modalités de paiements et des adjonctions au bordereau de prix unitaires.

Concernant le marché maintenance préventive et curative d'infrastructures, de collectes optiques et de fourreaux de PRM-MED notifié le 16 septembre 2014 à sem@for77, un avenant a porté sur le contrôle de la prise en charge des différents PRM-MED nouvellement construits.

Enfin, en plus de ces marchés formalisés, des marchés à procédure adaptés (MAPA) ont été conclus concernant l'assistance technique pour la modernisation du réseau hertzien, l'assistance pour la production des documents de communication du Syndicat et d'autres marchés de services ou fournitures courantes de faible importance. Ont également été renouvelés les marchés de téléphonie fixe et mobile.

Délégations de service public

S'agissant du contrat de délégation de service public Sem@for77, les actions ont plus particulièrement porté d'une part, sur l'élaboration de l'avenant 13, notifié le 13 décembre 2016, portant modernisation du réseau hertzien, modification du catalogue de services et modification des dispositions sur la garantie de réserve de capacité de fibres et d'autre part, sur le contrôle du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2015.

S'agissant du contrat de délégation de service public sem@fibre77, les actions ont plus particulièrement porté sur l'élaboration et la mise en œuvre de l'environnement administratif propice à la réalisation des travaux en concessif et en affermage (élaboration des projets de conventions immeubles et façades, élaboration convention commune OPH77/SMN, mise en œuvre des conventions quadripartites pour l'utilisation des supports aériens ENEDIS), au contrôle du rapport du délégataire et à l'élaboration des courriers permettant le contrôle et le suivi des travaux en concessif.

Par ailleurs, a également été étudié le cas des communes de Lésigny, Nemours et Collégien, communes bénéficiant de l'existence du réseau « câblé » de Numéricâble et de l'interaction avec l'intervention du délégataire dans le cadre du plan France Très Haut Débit.

Assurances

Suite aux inondations du mois de juin 2016, le PRM-MED de Bagneaux-sur-Loing a été endommagé. La réparation a été prise en charge par l'assureur SMACL à hauteur de 14 818.68€TTC, le montant des réparations étant fixé à 18 295.20€TTC.

Les finances

En matière budgétaire et financière, l'année 2016 a été la première année de stabilisation des règles et des processus, après le règlement des questions fiscales en 2015 et la mise en place du budget annexe sous comptabilité M 4, la même année.

Les budgets primitifs du budget principal et du budget annexe ont été votés en décembre 2015.

Le Comité syndical a approuvé en juin 2016 le compte de gestion et le compte administratif du Syndicat pour 2015 et a voté le budget supplémentaire pour 2016.

De même, une décision modificative a été adoptée en octobre 2016.

Financement de l'investissement

En complément des vingt conventions signées en 2015 par le Syndicat avec ses EPCI membres, sept nouvelles conventions ont été signées en 2016 avec les EPCI, pour un engagement total des EPCI à fin 2016 de 37 M€ environ sur la totalité du programme sem@fibre77.

En application de la convention cadre tripartite signée avec la Région et le Département en 2014, une convention, fixant les montants et modalités d'affectation de subvention pour l'AP 2016, a été signée avec chaque collectivité pour un montant respectivement de 4 191 000 € (Région) et 3 M€ (Département), après vote du Comité syndical.

Un avenant à la convention a été signé avec le Département pour une augmentation de taux de subvention sur la modernisation du réseau de montée en débit filaire (réseau hertzien - taux de 50 % au lieu de 25%).

Enfin, le Syndicat a déposé mi-2016 auprès de l'Etat sa demande complétée de financement de son programme de fibre optique jusqu'à l'abonné (FSN-phase 2). Sa demande a été validée en comité d'engagement le 15 décembre 2016, pour un montant de 41 M€, 680.

Celui-ci vient en complément du montant de 3,240 M€ déjà accordé pour la montée en débit. Le montant total de l'État à percevoir par le Syndicat s'établit ainsi à 44,9 M€.

Une convention fixant les conditions générales de subvention du FSN et une autre particulière pour la montée en débit ont été adoptées par le Comité syndical et signées en 2016 avec la CDC agissant pour le compte de l'Etat.

Fin 2016, le Syndicat a encaissé un premier versement de subvention de l'Etat (FSN) pour un montant de 1,3 M€.

Trésorerie

Dans l'attente d'un emprunt intercalaire relais ou emprunt de long terme, un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 6 M€ a été signé en juin 2016 pour une durée d'un an.

Cette ligne permet de gérer le différentiel entre les paiements et les encaissements de subventions ou participations.

L'encours le plus important a été de 2 000 000 € en décembre 2016, ramené à zéro au 31 décembre 2016.

Comptabilité

Le volume de mandats est d'environ 1 400 mandats dans l'année, répartis sur les deux budgets (environ 800 sur le budget annexe et 600 sur le budget principal) et 215 titres de recettes (dont 150 sur le budget annexe et 65 sur le budget principal).

Le délai global de paiement des factures est de 24 jours (en amélioration par rapport à l'année précédente : 27 jours).

Dématérialisation des factures

Depuis l'été 2016, les services se sont préparés (en lien avec la DGFIP) à la dématérialisation de la transmission des factures, via le portail de l'État « Chorus-Pro », dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2017. Les modifications ont nécessité des réunions et échanges avec la DDFIP, des courriers d'information aux fournisseurs et une gestion de projet interne.

Le secrétariat

En 2016, le secrétariat du Syndicat, composé d'un agent, a géré, notamment :

- l'accueil physique et téléphonique (dont 2758 appels),
- le courrier arrivée et départ, pour un volume de 174 courriers arrivée et 383 courriers départ,
- le secrétariat des instances et la transmission des actes au contrôle de légalité, leur affichage et publication pour leur donner un caractère exécutoire pour un volume de 118 actes,
- l'assistance aux services, d'une manière générale.
- une part de gestion des moyens généraux.

L'aménagement numérique

L'aménagement numérique du territoire au travers de la conception, du déploiement et de l'exploitation de réseaux de communications électroniques constitue l'objet de Seine-et-Marne Numérique. La réalisation de cette mission est articulée autour de 3 programmes, à savoir :

- la Délégation de Service Public (DSP) Sem@for77,
- le programme de montée en débit (MeD),
- la Délégation de Service Public pour la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), sem@fibre77.

La DSP Sem@for77

La DSP Sem@for77 comprend deux volets :

Un volet affermage qui recouvre l'exploitation par le délégataire de solutions technologiques alternatives à l'ADSL, notamment la mise en place d'un réseau moyen débit hertzien (environ 1400 abonnés à 2Mbit/s pour les particuliers et 4Mbit/s pour les entreprises). En cas d'inéligibilité totale d'un abonné, Sem@for77 permet également le financement de l'installation des abonnés à une solution satellite. Huit cent abonnés environ en ont bénéficié.

Une révision stratégique de l'évolution du réseau hertzien a été menée en 2016. Pour le comité syndical réuni le 17 octobre 2016 a adopté le schéma proposé, la modernisation du réseau hertzien. Cette montée en débit du Réseau départemental à Haut débit permettra aux habitants de la Seine et Marne non adressables par le réseau FTTH avant 2019, non éligibles au projet de montée en débit filaire et ne bénéficiant pas d'un accès à 3 Mbit/s, de disposer d'une connexion de 10 Mbit/s minimum.

Le réseau radio modernisé permettra d'adresser 224 communes, dont 142 communes ciblées répondant aux critères définis ci-dessus, et représentant environ 19 000 foyers adressables. Les 82 autres communes également impactées représentent environ 1 000 foyers adressables supplémentaires.

L'architecture qui sera mise en place s'appuiera notamment sur 33 sites (points hauts) du réseau de communication moyen débit existant et permettra la diffusion d'un signal radio sous la norme TD-LTE (dite « 4G fixe ») jusqu'à 15 km de chaque station de base (BS) sous réserve d'absence d'obstacle physique.

Les débits de 10 Mbits/s minimum pourraient évoluer jusqu'à 30Mbits/s dans le cas de l'augmentation de la plage de fréquence allouée pour la BRL TD-LTE « fixe », hypothèse envisageable mais soumise à l'arbitrage de l'ARCEP courant 2017 dans le cadre d'une consultation nationale.

Et un volet concessif qui porte sur le déploiement d'une infrastructure de collecte très haut débit fibre optique permettant la couverture en fibre optique de zones d'activités d'entreprises et de services publics. Ce réseau appelé Sem@for77, d'un linéaire d'environ 1750 km dessert 240 zones d'activités dont 105 zones d'activités labellisées THD Zones (ZA entièrement irriguées en fibre optique). Il est utilisé par 26 fournisseurs de services qui desservent à la fin 2016, 1664 entreprises et sites publics.

La Montée en Débit (PRM-MeD)

Les opérations de montée en débit (MeD) consistent, d'une part, en la construction d'un local technique et d'autre part, à son raccordement en fibre optique à un Nœud de raccordement abonnés d'Orange (NRA) via des infrastructures existantes (fourreaux appartenant à Sem@for77 ou à Orange par exemple) ou via des travaux de génie civil à réaliser. La durée de ces travaux, entre le lancement des études et le raccordement des abonnés est d'environ 18 mois (avec des délais incompressibles).

Le programme de réalisation de montée en débit mené par Seine-et-Marne Numérique a été réalisé au fur et à mesure des adhésions des intercommunalités au Syndicat et de leur choix de programmation par la suite. Il est ainsi revenu à chaque EPCI de décider de passer ou non, à titre intermédiaire, par le déploiement d'opérations de montée en débit sur leur territoire qu'il cofinance. Le programme de MED est figé depuis fin 2015. Il est à présent intégralement engagé.

La programmation des opérations de montée en débit se décompose en 3 phases :

- **Phase 1** : opérations délibérées en 2013 pour 24 opérations de MeD (7 383 lignes) sur 6 EPCI ouvertes aux services en 2015 ;
- **Phase 2** : opérations délibérées en 2014 pour 32 opérations de MeD (13 390 lignes) sur 2 EPCI dont les études ont été lancées en 2014 et les travaux réalisés en 2015 et 2016 ;
- **Phase 3** : opérations délibérées en 2015 pour 20 opérations de MED (5 777 lignes) pour 2 EPCI et un site complémentaire pour un EPCI, pour lesquelles les études et travaux ont été lancés en 2016.

Cette dernière phase constituera la clôture du programme qui apportera in fine une amélioration de débit (10Mbit/s minimum pour tous) à plus de 27 000 foyers.

Les investissements cumulés à fin 2016 s'élèvent à 11 297 K€ TTC.

Montants TTC en cumulé en K€	2013	2014	2015	2016
Phase 1	256	2 812	3 692	3 762
Phase 2			2 927	6 354
Phase 3			66	1 180
TOTAUX	256	2 812	6 684	11 297

Tableau synthétique des dépenses d'investissement cumulées fin 2016 sur les opérations de MeD sur cuivre.

Le programme complet a été estimé et présenté dans le cadre des subventions FSN de l'Etat pour un montant d'investissement maximum de 13 M€ HT.

Les opérations dites « délibérées » ont systématiquement fait l'objet d'une convention financière adoptée par les instances appropriées du Syndicat et de chaque EPCI. Chaque convention prévoit le montant estimé de l'opération ainsi qu'une évaluation de la contribution de l'EPCI à verser au syndicat.

Fin 2016, 48 MED sont en services, 9 MED sont en phase de migration (travaux réceptionnés), 20 MED sont en travaux.

D'autre part, certains EPCI adhérent du Syndicat ont réalisé leurs propres opérations de Montée en Débit sur cuivre avant leur entrée au Syndicat. Ces installations sont transférées au Syndicat, puis ensuite exploitées et maintenues par lui. Courant 2016 le Syndicat a initié le transfert de 5 opérations de MED de la CC Portes Briardes entre Villes et Forêts, ainsi que 6 opérations de MED de la CA de Melun Val de Seine.

La DSP FttH sem@fibre77

La délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à très haut débit, FttH a été notifiée le 22 janvier 2015. La société ad-hoc créée se nomme Seine-et-Marne Très Haut Débit (SM THD) et le réseau porte le nom de sem@fibre77.

Rappel sur le projet en quelques chiffres :

- un linéaire de réseau à construire de plus de 5 000 km,
- 280 000 prises environ (foyers, entreprises et sites publics) à desservir avec une croissance de 0,8%/an,
- un investissement total estimé de 358 M€,
- une part publique d'investissement d'environ 175 M€ décomposée en 77 M€ de travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat (mis en affermage ensuite) et 98 M€ de subvention publique au délégataire (répartis sur l'investissement de premier établissement et les raccordements finals réalisés par le délégataire).

Les faits majeurs de l'année 2016 sont :

- 1) **le développement de la commercialisation, avec une croissance de 44%** (à 3402 abonnés fin 2016, soit 38% de taux moyen de pénétration) **d'environ 9000 prises FTTH raccordables** provenant des déploiements « pilote » de Sem@for77 et repris en exploitation fin 2015 par sem@fibre77.
Cela concerne les communes de Chevry-Cossigny (100%), Cesson (partiellement), Vert-Saint-Denis (toute la commune sauf hameau du Petit-Jard) et Bailly-Romainvilliers (100%).
Il est à noter qu'Orange a ouvert la commercialisation de ses services via le réseau sem@fibre77 sur la commune de Bailly-Romainvilliers en février 2016.
- 2) **L'ouverture à la commercialisation entre mai et décembre d'environ 6000 prises supplémentaires résultant des déploiements sous maîtrise d'ouvrage du délégataire débutés en 2015.** Ces déploiements ont uniquement concerné le territoire de la communauté de communes du Pays Créçois. L'ouverture commerciale aux particuliers a débuté au mois de mai 2016 toutes les prises « concessives » étant concentrées sur la CC du Pays Créçois. Fin 2016, ces déploiements avaient permis de desservir 630 nouveaux abonnés THD.
- 3) D'autre part, le délégataire a lancé les études et la construction d'environ 25 700 prises dont l'ouverture commerciale n'est planifiée qu'en 2017.
- 4) **Les déploiements sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat ont commencé pour la première année en 2016 avec un objectif d'environ 6800 prises.** Comme pour les déploiements initiés en 2016 par le délégataire, les prises correspondantes ne seront ouvertes à la commercialisation que courant 2017.

Au total, les travaux étaient en cours fin 2016 pour 11 intercommunalités.

Pour chacun des 10 EPCI concernés par un début d'études et travaux FttH en 2016, une réunion de lancement a été organisée par le Syndicat conjointement avec le délégataire afin d'exposer les principes fondamentaux du projet, les modalités générales d'organisation et des déploiements futurs. Cette étape majeure du projet pour chaque territoire permet ainsi la bonne implication de chaque EPCI dans la réalisation du projet.

Indicateurs de déploiements et commercialisation à fin 2016 :

	Nombre de logements concernés	Nombre de logements raccordables	Nombre de logements raccordés	Nombre de logements raccordables / concernés	Nombre de logements raccordés / raccordables
Bailly Romainvilliers	3086	2907	672	94%	23%
Bouleurs	37	37	1	100%	3%
Cesson	1844	1840	403	100%	22%
Chevry-Cossigny	1624	1607	1106	99%	68%
Couilly-Pont-aux-Dames	39	39	3	100%	8%
Crécy-la-Chapelle	1506	1198	18	80%	1%
Quincy-Voisins	2396	2231	506	93%	23%
St Germain-sous-Morin	1507	1235	76	82%	6%
Vert-Saint-Denis	2825	2785	1221	99%	44%
Villiers-sous-Morin	558	532	26	95%	5%
Voulangis	5	5	0	100%	0%
Total	15427	14416	4032	93%	26%

4 Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) délivrent des offres au travers du réseau sem@fibre77 (dont 1 FAI uniquement sur certaines communes ou même quartiers de communes). Il s'agit d'offres « Triple play » (Internet, Téléphone, Télévision) pour un coût moyen se situant entre 35 et 40€ (la comparaison étant rendue délicate du fait des nombreuses options, essentiellement liées aux bouquets TV).

Dès 2016, le Syndicat a lancé les études possibles pour la réalisation des prises 2017 afin de parer au mieux les aléas nombreux (délais liés aux contrats Orange – IBLO ou Enedis, délais de commandes matériel, aléas climatiques, délais d'autorisations de conventionnements, délais d'autorisations de collectivités, etc...).

Le Système d'Information Géographique

Le développement de l'activité du Syndicat, porté en particulier par le démarrage du déploiement du réseau sem@fibre77, a requis la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) administré en propre par le Syndicat. De plus, la multiplicité des actifs (réseau hertzien, montées en débit, sem@for77, sem@fibre77) constitue son patrimoine, des biens propres ou des biens de retour, dont le Syndicat doit s'assurer qu'il dispose d'une description précise.

Ce SIG permet par la gestion de données géographiques le contrôle, la capitalisation, la mise en commun et la diffusion des données utiles à l'aménagement numérique du territoire. Le Syndicat a donc fait le choix d'acquérir un Système d'Information Géographique (SIG), en l'occurrence Arcgis de l'éditeur ESRI.

Les principales fonctions du SIG sont les suivantes :

- constituer en enregistrement électronique des documents graphiques décrivant les infrastructures de communication électronique construites par Seine-et-Marne Numérique et ses délégataires,
- assurer le contrôle des études en phase de conception des réseaux,
- assurer le contrôle des Dossiers des ouvrages exécutés,
- assurer le suivi et l'évaluation des actions menées par les entreprises et délégataires,
- permettre la consolidation des données permettant de réaliser des études et de répondre aux demandes d'informations,
- réaliser des cartes d'information et de communication aux échelles variées des communes, EPCI et du département,
- faciliter la diffusion de données et d'informations,
- fournir un outil d'aide à la décision.

La mise en œuvre de ce SIG s'accompagne pour sa partie FttH de la définition d'un Modèle Conceptuel de Données (MCD) proposé par l'AVICCA, soutenu par la Mission THD et nommé GR@CE THD. L'application de ce MCD vise à disposer d'outil harmonisé au niveau national.

A terme, le SIG du Syndicat sera très probablement un des outils permettant d'assurer la mise à disposition de données au grand public, dans le sens de l'évolution réglementaire qui souhaite favoriser l'ouverture et la communication des données publiques dans le cadre de l'« Open data ».

La communication

En 2016, Seine-et-Marne Numérique a accentué ses actions d'information auprès de ses adhérents afin de leur permettre de mieux communiquer auprès des élus et de leurs administrés. Ainsi, quatre visites de Nœud de Raccordement Optique (NRO) ont eu lieu au cours du quatrième trimestre sur les sites de Vert-Saint-Denis et Crécy-la-Chapelle. A l'issue de ces rencontres de la documentation a été distribuée aux participants (fascicules, schémas,...).

De plus, Seine-et-Marne Numérique accompagne ses adhérents en personnalisant des présentations à la demande.

Actions du Syndicat

La mise en service des opérations de montée en débit s'est poursuivie. Elle a donné lieu en novembre 2016 à l'inauguration des vingt-trois montées en débit sur le territoire de la Communauté de communes Plaines et Monts de France (périmètre 2015). Des flyers personnalisés à chaque commune, réalisés par le Syndicat, ont été distribués sur le territoire des communes concernées.

La commercialisation des premières prises déployées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Créçois, a été l'occasion d'organiser deux manifestations :

- une réunion publique, suivie d'une rencontre entre les administrés et les FAI à Quincy-Voisins,
- une journée de rencontres entre les administrés, les acteurs des déploiements (Seine-et-Marne THD et Seine-et-Marne Numérique) et les FAI à Crécy-la-Chapelle.

Ces deux événements ont permis de mesurer les attentes des habitants et leur intérêt pour l'aménagement numérique de leur territoire.

Les signatures des conventions financières pour le déploiement du FttH ont été l'occasion de neuf cérémonies officielles au cours desquelles les intercommunalités concernées ont eu un éclairage spécifique de leur territoire.

Le 55^e congrès des Maires de Seine-et-Marne a permis à Seine-et-Marne Numérique d'afficher sa présence sur tout le territoire départemental en matière d'aménagement numérique.

Le Syndicat a participé activement à de nombreux travaux liés à l'aménagement numérique et mis en place par diverses instances ou associations (GRACO, AVICCA, ARCEP, FNCCR, ECOTER, France THD, CCRANT). Il y a apporté son expertise dans ce domaine et a contribué à la valorisation des réseaux d'initiatives publiques.

Édition de supports de communication

Diverses publications ont été éditées afin d'exposer les actions menées par Seine-et-Marne Numérique, notamment en matière de Montée en Débit (MeD) et de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Elles sont téléchargeables sur le site Internet du Syndicat.